

LA PRESSE
BOUTILLIER
MONTREAL

CIRCULATION DE LA PRESSE
POUR LA SEMAINE FINISSANT LE 29 FEVRIER 1896

Circulation Moyenne par Jour
MONTREAL, 4 MARS 1896

LA POLITIQUE

La bataille est commencée, le canon gronde sur toute la ligne et voici l'heure où tout le monde va sortir de ses retranchements. Sir Charles Tupper a ouvert le feu par une exposition claire et méthodique de la question des écoles, non seulement du Manitoba, mais de tout le Dominion. Avec l'autorité et la compétence d'un témoin oculaire et d'un fils de la Confédération, il a expliqué que les droits des minorités et la liberté d'enseignement religieux dans les provinces avaient fait l'objet d'une étude spéciale de la part de son père, T. Galt, et de débats prolongés dans le sein de la conférence interprovinciale; que les principes posés dans l'acte de l'Amérique Britannique du Nord étaient l'expression des conditions logiquement nées et délibérément adoptées, comme étant la meilleure sauvegarde contre l'autogouvernement de race et de religion qui pourrait surgir; que l'incident du Manitoba était un des cas prévus par l'acte général en question, et spécialement désigné à l'attention du pouvoir central; que le parlement avait, non seulement le droit constitutionnel de proposer une loi réparatrice, mais que c'était son devoir impératif de le faire, comme gardien naturel des libertés garanties aux citoyens du Canada par notre constitution.

La réponse de l'honorable M. Laurier nous a vivement déçus; nous nous attendions à voir le chef du parti libéral profiter de cette occasion pour donner la mesure de ses capacités comme homme d'Etat, de l'envie de son esprit et de son patriotisme éclairé. Au lieu de cela, il a répété le débat aux proportions des intérêts de son parti et de ses chances de conquérir le pouvoir. Pas une seule parole au-dessus de la mesquine tactique des coteries auxquelles il commande. En revanche, si son discours n'a pas répondu à l'attente générale, il parait l'avoir pleinement satisfait lui-même, il a pris la peine de dire en commençant: "Je n'ai jamais été aussi sûr de moi, je n'ai jamais parlé d'un cœur plus serein, etc." L'expression est malheureuse, elle rappelle le discours d'Emile Ollivier annonçant la déclaration de guerre en 1870; lui aussi, parlait d'un cœur léger et aboultissant à Sedan, quelques mois plus tard. "La position que j'ai prise sur cette question dès le début et que j'ai toujours maintenue jusqu'à ce jour." On croit rêver en entendant de semblables paroles!

N'est-il pas notoire, au contraire, que sa seule politique sur cette question, depuis le commencement, a été celle de n'en pas avoir, et que les innombrables discours qu'il a prononcés, dans lesquels il a traité le sujet, sont aussi inutiles qu'un traité de philosophie allemande? Pas plus tard qu'hier soir, sur une interpellation de M. Moncrieff, qui lui demandait s'il était d'avis que sir John A. Macdonald aurait dû désavouer la loi dès le début, il n'a pas osé formuler une opinion, de peur de se compromettre. Et, pour compléter la démonstration et mettre le comble à l'inconséquence, il fait un plaidoyer chaleureux en faveur d'une enquête et n'en souffle pas mot dans son amendement.

A L'HOTEL DE VILLE

Tous les employés permanents de l'hôtel de ville doivent recevoir avis que, pour employer la formule usitée, "leurs services ne seront plus requis l'année prochaine." C'est une mesure de précaution, prise afin de permettre au conseil, l'année prochaine, de faire des économies en renvoyant des employés. Elle était peut-être nécessaire, mais elle a jeté le trouble, le doute et l'incertitude dans la famille de nombre de bons serviteurs de la ville, qui voient leur avenir — dont ils se croient assurés — incertain et menacé. Peut-être et en aura-t-il, sur le nombre, qui préféreront se chercher un emploi ailleurs, dans une position où le zèle, l'intelligence et le dévouement sont toujours sûrs d'être appréciés et récompensés. Cependant, il faut que les bons employés, ceux dont les services sont vraiment utiles, sachent que cette mesure ne les atteindra pas et que la ville de Montréal sait aussi bien que les particuliers, tenir compte des années de loyaux services, apprécier les aptitudes et récompenser le travail zélé. Il n'y a que les inutilités, les titulaires de sinécures accordés par favoritisme, s'il y en a, qui peuvent se croire sérieusement menacés.

Comment se fait-il, se demande le président du comité des finances, que le comité des incendies n'ait à sa dispo-

sition, actuellement, que 28,000 pieds de tuyaux lorsqu'il a été autorisé à en acheter 35,000 pieds, depuis quatre ans, et qu'il en avait déjà, à ce moment, 20,000 pieds? Et il donne avis qu'il demandera un comité d'enquête pour savoir ce que deviennent ces tuyaux. Il n'est guère possible que 23,000 pieds de ces tubes en toiles et en caoutchouc aient été dévorés par les rats, en quatre ans. Le comité de l'échevin Stevenson devrait avoir meilleur soin de son matériel.

LE GOUVERNEMENT DE QUEBEC

Malgré la dérogation autorisée du "Morning Chronicle", "l'Electeur" et d'autres journaux libéraux reviennent à la charge et soutiennent que le premier ministre, cédant aux sollicitations de ses amis d'Ottawa, se prépare à dissoudre la législature et à faire les élections générales de la province simultanément avec celles de la chambre des communes. M. Talbot, tenant, bien entendu, comme condition que la loi des écoles séparées du Manitoba soit préalablement adoptée.

C'est à cette manœuvre, qu'ils qualifient d'habile et aux espérances qu'elle fait naître, qu'il faudrait attribuer le changement qui s'est manifesté dans l'attitude de certains députés conservateurs d'Ontario, au sujet de la loi réparatrice.

Evidemment, les libéraux ont eu connaissance des derniers pointages et savent que le gouvernement peut compter sur une majorité d'une dizaine de voix pour l'adoption de la mesure, même si M. Laurier et ses adhérents votent dans la négative, comme ils en ont manifesté l'intention; c'est pourquoi ils lancent cette rumeur d'élections provinciales pour expliquer leur dévouement.

Les libéraux ont toujours montré une grande habileté dans l'art de palier un inconvénient. Au lieu de se désoler comme Perrette, ils s'étonnaient au bruit de leur propre faconde, donnaient les raisons les plus ingénieuses, trouvent un biais, et recommencent à chanter victoire comme de plus belle.

La rumeur actuelle est enfantine; avant de dissoudre la législature, il faudrait obtenir l'assentiment des députés conservateurs de Québec et il est possible qu'un certain nombre d'entre eux ne soient pas prêts à tenter l'épreuve, ce qui gênerait beaucoup le premier ministre qui n'a pas, par le temps qui court, de popularité à revendre. Puis, si les libéraux se ravisaient au dernier moment et votaient en faveur de la loi, quand ils verraient que les conservateurs peuvent se passer d'eux, où serait l'exécuse ou l'avantage d'une pareille manœuvre?

Mais il y a une autre raison péremptoire que l'on semble perdre de vue, c'est que le droit de dissoudre la législature avant son terme régulier appartient seulement au chef de l'Etat, et comme c'est à peu près la dernière prérogative qui lui reste, il est improbable qu'il la traite légèrement. Nous avons essayé, hier soir, d'obtenir de son Honneur une expression d'opinion à ce sujet, mais nous n'avons pu que médire: "Mon premier ministre ne m'a pas eu encore parlé de cela," nous a répondu en souriant l'honorable M. Chapleau.

Hélas, les députés sont moins discrets et un certain nombre d'entre eux que nous avons vu se sont exprimés sans gêne aucune: "Oui, on en parle un peu, disait l'un; il y a une petite bouffée de fumée, les meneurs politiques sont sur le qui-vive; quant à moi, je n'y crois pas. Du reste, les ministères ont contredit cette nouvelle".

"Que diable lions-nous faire dans cette galère? Nous disaient le bouillant député de... Pourquoi se jeter dans une agitation dangereuse? Les partis politiques menacent de se dissocier à Ottawa, le feu est aux poudres et vous voudriez nous jeter dans ce brasier pour nous voir flamber tous ensemble?"

Mais non! nous amis, républicains, nous n'y tenons pas, nous voulons seulement connaître votre opinion. "Eh bien! mon opinion, c'est qu'il ne faut pas mettre tous nos œufs dans le même panier".

LA LOI REPARATRICE

Commencement des hostilités

Sir Charles Tupper propose la seconde lecture du bill

M. Laurier parle ensuite

Il demande le renvoi à six mois

Discours

Ottawa, 4 — Séance d'hier après-midi, au parlement fédéral: A 3:30 heures, l'orateur prend place au fauteuil. Les tribunes sont remplies de spectateurs, remplis au point qu'il serait difficile de trouver place pour dix personnes de plus. Part de sièges sont vacants sur le parquet de la chambre. On voit qu'une grande partie va se joindre.

DISCOURS DE SIR CHARLES TUPPER Sir Charles Tupper, en sa qualité de "leader" de la chambre, propose la seconde lecture de la loi réparatrice, qui est le premier ordre du jour. Tout le monde l'écoute avec intérêt. "La mesure maintenant soumise au parlement est, dit-il, la plus importante peut-être de toutes celles dont nos chambres aient eu à s'occuper depuis que la confédération existe."

Sir Charles fait le tableau des dissensions religieuses et nationales qui existaient au Canada avant la confédération, au point de paralyser le commerce, de détruire le crédit national et de rendre le gouvernement presque impossible. Les chefs des deux partis s'entendirent pour remédier au mal, soit par un retour à l'union législative du haut et du bas, soit par l'union de toutes les provinces anglaises de l'Amérique du Nord, et ils offrirent l'union aux provinces maritimes, qui, bien, et recommencent à chanter victoire comme de plus belle.

La rumeur actuelle est enfantine; avant de dissoudre la législature, il faudrait obtenir l'assentiment des députés conservateurs de Québec et il est possible qu'un certain nombre d'entre eux ne soient pas prêts à tenter l'épreuve, ce qui gênerait beaucoup le premier ministre qui n'a pas, par le temps qui court, de popularité à revendre. Puis, si les libéraux se ravisaient au dernier moment et votaient en faveur de la loi, quand ils verraient que les conservateurs peuvent se passer d'eux, où serait l'exécuse ou l'avantage d'une pareille manœuvre?

Mais il y a une autre raison péremptoire que l'on semble perdre de vue, c'est que le droit de dissoudre la législature avant son terme régulier appartient seulement au chef de l'Etat, et comme c'est à peu près la dernière prérogative qui lui reste, il est improbable qu'il la traite légèrement. Nous avons essayé, hier soir, d'obtenir de son Honneur une expression d'opinion à ce sujet, mais nous n'avons pu que médire: "Mon premier ministre ne m'a pas eu encore parlé de cela," nous a répondu en souriant l'honorable M. Chapleau.

Hélas, les députés sont moins discrets et un certain nombre d'entre eux que nous avons vu se sont exprimés sans gêne aucune: "Oui, on en parle un peu, disait l'un; il y a une petite bouffée de fumée, les meneurs politiques sont sur le qui-vive; quant à moi, je n'y crois pas. Du reste, les ministères ont contredit cette nouvelle".

"Que diable lions-nous faire dans cette galère? Nous disaient le bouillant député de... Pourquoi se jeter dans une agitation dangereuse? Les partis politiques menacent de se dissocier à Ottawa, le feu est aux poudres et vous voudriez nous jeter dans ce brasier pour nous voir flamber tous ensemble?"

Mais non! nous amis, républicains, nous n'y tenons pas, nous voulons seulement connaître votre opinion. "Eh bien! mon opinion, c'est qu'il ne faut pas mettre tous nos œufs dans le même panier".

LA LOI REPARATRICE

Commencement des hostilités

Sir Charles Tupper propose la seconde lecture du bill

M. Laurier parle ensuite

Il demande le renvoi à six mois

Discours

Ottawa, 4 — Séance d'hier après-midi, au parlement fédéral: A 3:30 heures, l'orateur prend place au fauteuil. Les tribunes sont remplies de spectateurs, remplis au point qu'il serait difficile de trouver place pour dix personnes de plus. Part de sièges sont vacants sur le parquet de la chambre. On voit qu'une grande partie va se joindre.

DISCOURS DE M. LAURIER M. Laurier prend ensuite la parole. Il semble un peu fatigué au début, mais sa voix se raffermirait bientôt au bruit des applaudissements de ses amis. C'est un homme qui occupe un bon rang dans le monde politique, comme M. M. Devlin, Beauséjour et Bechard qui ne prennent pas part à ces marches d'approbation.

Je n'ai jamais senti plus de sécurité, dit M. Laurier, qu'en ce moment où, catholique et Canadien-français comme je le suis, je viens au nom de la constitution mal interprétée par le gouvernement, au nom de la paix nationale et de la confédération, dans l'intérêt même de nos minorités, et de la dignité de ce pays, à défendre qu'on n'aille pas plus loin avec la loi proposée par le ministre. Cette loi ne protégerait pas la minorité et elle violerait le principe même sur lequel repose la confédération. Le gouvernement se prétend le champion des minorités, mais il admet ensuite qu'il n'est qu'un agent presque inconscient, méritant en pratique la constitution qui lui lie. Le gouvernement avait peut-être l'intention de venir en aide à la minorité, dans ce cas il ne mérite pas d'être félicité sur le jugement qu'il a montré en cette affaire. Dans un pays libre comme le nôtre, il peut y avoir diverses conceptions de ce qui concerne la justice, de l'Etat, de la nation, de la province, de la municipalité, de la paroisse, de la famille, de l'individu. Dans ce cas, il ne faut pas se laisser aller à des conceptions de ce qui concerne la justice.

Je n'ai jamais senti plus de sécurité, dit M. Laurier, qu'en ce moment où, catholique et Canadien-français comme je le suis, je viens au nom de la constitution mal interprétée par le gouvernement, au nom de la paix nationale et de la confédération, dans l'intérêt même de nos minorités, et de la dignité de ce pays, à défendre qu'on n'aille pas plus loin avec la loi proposée par le ministre. Cette loi ne protégerait pas la minorité et elle violerait le principe même sur lequel repose la confédération. Le gouvernement se prétend le champion des minorités, mais il admet ensuite qu'il n'est qu'un agent presque inconscient, méritant en pratique la constitution qui lui lie. Le gouvernement avait peut-être l'intention de venir en aide à la minorité, dans ce cas il ne mérite pas d'être félicité sur le jugement qu'il a montré en cette affaire. Dans un pays libre comme le nôtre, il peut y avoir diverses conceptions de ce qui concerne la justice.

Je n'ai jamais senti plus de sécurité, dit M. Laurier, qu'en ce moment où, catholique et Canadien-français comme je le suis, je viens au nom de la constitution mal interprétée par le gouvernement, au nom de la paix nationale et de la confédération, dans l'intérêt même de nos minorités, et de la dignité de ce pays, à défendre qu'on n'aille pas plus loin avec la loi proposée par le ministre. Cette loi ne protégerait pas la minorité et elle violerait le principe même sur lequel repose la confédération. Le gouvernement se prétend le champion des minorités, mais il admet ensuite qu'il n'est qu'un agent presque inconscient, méritant en pratique la constitution qui lui lie. Le gouvernement avait peut-être l'intention de venir en aide à la minorité, dans ce cas il ne mérite pas d'être félicité sur le jugement qu'il a montré en cette affaire. Dans un pays libre comme le nôtre, il peut y avoir diverses conceptions de ce qui concerne la justice.

Je n'ai jamais senti plus de sécurité, dit M. Laurier, qu'en ce moment où, catholique et Canadien-français comme je le suis, je viens au nom de la constitution mal interprétée par le gouvernement, au nom de la paix nationale et de la confédération, dans l'intérêt même de nos minorités, et de la dignité de ce pays, à défendre qu'on n'aille pas plus loin avec la loi proposée par le ministre. Cette loi ne protégerait pas la minorité et elle violerait le principe même sur lequel repose la confédération. Le gouvernement se prétend le champion des minorités, mais il admet ensuite qu'il n'est qu'un agent presque inconscient, méritant en pratique la constitution qui lui lie. Le gouvernement avait peut-être l'intention de venir en aide à la minorité, dans ce cas il ne mérite pas d'être félicité sur le jugement qu'il a montré en cette affaire. Dans un pays libre comme le nôtre, il peut y avoir diverses conceptions de ce qui concerne la justice.

Je n'ai jamais senti plus de sécurité, dit M. Laurier, qu'en ce moment où, catholique et Canadien-français comme je le suis, je viens au nom de la constitution mal interprétée par le gouvernement, au nom de la paix nationale et de la confédération, dans l'intérêt même de nos minorités, et de la dignité de ce pays, à défendre qu'on n'aille pas plus loin avec la loi proposée par le ministre. Cette loi ne protégerait pas la minorité et elle violerait le principe même sur lequel repose la confédération. Le gouvernement se prétend le champion des minorités, mais il admet ensuite qu'il n'est qu'un agent presque inconscient, méritant en pratique la constitution qui lui lie. Le gouvernement avait peut-être l'intention de venir en aide à la minorité, dans ce cas il ne mérite pas d'être félicité sur le jugement qu'il a montré en cette affaire. Dans un pays libre comme le nôtre, il peut y avoir diverses conceptions de ce qui concerne la justice.

Je n'ai jamais senti plus de sécurité, dit M. Laurier, qu'en ce moment où, catholique et Canadien-français comme je le suis, je viens au nom de la constitution mal interprétée par le gouvernement, au nom de la paix nationale et de la confédération, dans l'intérêt même de nos minorités, et de la dignité de ce pays, à défendre qu'on n'aille pas plus loin avec la loi proposée par le ministre. Cette loi ne protégerait pas la minorité et elle violerait le principe même sur lequel repose la confédération. Le gouvernement se prétend le champion des minorités, mais il admet ensuite qu'il n'est qu'un agent presque inconscient, méritant en pratique la constitution qui lui lie. Le gouvernement avait peut-être l'intention de venir en aide à la minorité, dans ce cas il ne mérite pas d'être félicité sur le jugement qu'il a montré en cette affaire. Dans un pays libre comme le nôtre, il peut y avoir diverses conceptions de ce qui concerne la justice.

MONTREAL TRUST & DEPOSIT CO

EDIFICE DE L'ASSURANCE ROYALE, MONTREAL, 1707 RUE NOTRE-DAME

DIRECTEURS: L'HON. SIR DONALD A. SMITH, K.C.M.G., Président de la Banque de Montréal, W. M. RAMSAY, ECR. GEN. DE LA Standard Life Ass. Co. d'Edimbourg, Montreal.

En vertu des pouvoirs étendus obtenus à la dernière session du Parlement Provincial, cette Compagnie est maintenant en état de se charger:

gardi en fidé-commiss pour telle personne, montrant un et comment tout ou partie, le taux d'intérêt, et donnera tout le revenu échu qu'il sera rattaché à la transaction, et à toute personne qui sera propriétaire de ce qui aura été transféré de propriétés, ou d'actifs, ou de droits de la Compagnie en fidé-commiss, ou d'un état de compte d'un tout ou partie, sur paiement d'un montant raisonnable pour le tout.

mais déclarant qu'elle ne doit pas être exercée autrement que sur la preuve d'une injustice flagrante et offrant de remédier à toute injustice qui aura été prouvée.

Je suis le chef d'un grand parti en majorité protestant. Va-t-on prétendre que l'on pourrait me forcer à prendre une attitude contre laquelle la conscience des protestants se révolterait?

Je suis le chef d'un grand parti en majorité protestant. Va-t-on prétendre que l'on pourrait me forcer à prendre une attitude contre laquelle la conscience des protestants se révolterait?

Je suis le chef d'un grand parti en majorité protestant. Va-t-on prétendre que l'on pourrait me forcer à prendre une attitude contre laquelle la conscience des protestants se révolterait?

Je suis le chef d'un grand parti en majorité protestant. Va-t-on prétendre que l'on pourrait me forcer à prendre une attitude contre laquelle la conscience des protestants se révolterait?

Je suis le chef d'un grand parti en majorité protestant. Va-t-on prétendre que l'on pourrait me forcer à prendre une attitude contre laquelle la conscience des protestants se révolterait?

Je suis le chef d'un grand parti en majorité protestant. Va-t-on prétendre que l'on pourrait me forcer à prendre une attitude contre laquelle la conscience des protestants se révolterait?

MANTEAUX DE CHEMINEE, GRILLES A GAZ, TILES

Le plus grand établissement de Manteaux de Cheminée et de Grilles à Gaz, Tiles, etc., etc.

R. WILSON SMITH Courtiers de Placements

N. LEVEILLE MARCHAND-TAILLEUR

FAITES USAGE DE... TUTTI FRUTTI D'Adams...

ARGENT A PRETER

Docteur René Hébert 354 RUE ST-DENIS

Bureau et Atelier, Côte des Neiges

J. BRUNET

Emulsion Royale

Poumons Faibles

Toux Rhumes Scrofules Bronchites

Consommation

GRAND TRONC

EXCURSIONS!

Les Sociétés devraient faire application de bonne heure pour leurs excursions d'été, car les dates de choix pour Otterburn Park, Clark's Island, Valleyfield, Ormstown, Itherville, Rouse's Point, etc., sont promptement prises.

PACIFIQUE CANADIEN

DES TRAINS SPECIAUX

Char pour Colons y Attaché

COLONS ET LEURS EFFETS

St. Lawrence and Adirondack Railway

Les trains partent de la gare Windsor

2.00 p.m. Excepté le dimanche, Train harnois St. Hubert Valleyfield.

4.25 p.m. pour New-York, arrêtant à Ithaca, Valleyfield, Huntington, Malone et les principales gares.

Bureau des Billets et d'un Télégramme de la ville 125 Rue St-Jacques, voisin du Bureau de Poste.

Les trains partent de la gare Windsor

121 rue St-Jacques Montréal.

LA LOI REPARATRICE

(Suite de la deuxième page)

franch dans leurs droits en étant forcés d'y envoyer leurs enfants. Au sujet de cette proposition, le conseil privé a décidé de le contraire. Qui demande le rappel de la loi de 1890 ? Ce ne sont pas les manitobains, car protestants et catholiques en sont satisfaits. Ontario ne veut pas intervenir, et Québec même n'est pas intéressé. La loi de 1890 a été démise devant le parlement de la province de Québec dit que "les écoles de campagne ne sont pas aussi bonnes qu'elles pourraient l'être. La hiérarchie de Québec ferait bien de s'occuper plus de son propre système d'éducation que de se mêler de celui du Manitoba. Il n'y a rien à dire du système d'écoles séparées de Manitoba, parce nous avons toutes les preuves de son efficacité. Il aurait dû être aboli bien plus tôt qu'il ne l'a été. La loi devrait intervenir pour empêcher le clergé d'influencer les électeurs dans l'exercice de leurs privilèges politiques. M. Wallace lit ensuite la lettre de Mgr Cameron, d'Argovish, et dit qu'il s'agit d'objets personnels et qu'il n'a rien de commun avec "les hypothèses inspirées par l'effar" dont parle la lettre, en quelque bonne compagnie qu'il s'y trouve. Il proteste ensuite contre les déclarations de l'archevêque de Québec, et contre la lettre de l'abbé Paquet, écrite avec l'approbation de Mgr Bégin. Cette intervention dans les droits, non seulement des électeurs, mais aussi des membres du parlement de la Puissance, ne devrait pas être et ne sera pas tolérée. M. Wallace dit qu'une commission d'enquête sur la question est inutile. Mais il ajoute qu'une réunion des représentants des deux gouvernements aurait fait disparaître plusieurs difficultés qui se présentent maintenant. S'il y avait des sujets de plaintes au Manitoba, et il n'en peut voir aucun, les citoyens de cette province sont ceux qui peuvent apporter le vrai remède. Ils ont fait l'expérience du système des écoles publiques et celui des écoles séparées, et ils préfèrent le premier. Il est désolé que cette question soit devenue un brandon de discorde dans toutes les provinces en un temps où tous les citoyens du Canada devraient être unis pour aider la mère-patrie qui est menacée par des rivaux jaloux de sa puissance et de sa grandeur. Les Canadiens devraient cacher leurs griefs et présenter un front uni, afin de montrer que lorsque l'empire britannique est menacé, ils sont déterminés à faire tout leur possible pour lui conserver sa suprématie sur terre et sur mer. "Je venterai avec un grand plaisir contre le bill, a dit en terminant l'orateur".

DISCOURS DE M. DICKEY

L'honorable M. Dickey prend ensuite la parole et dit qu'il ne veut traiter la question qu'au point de vue légal et constitutionnel. L'article de la constitution qui permet l'appel au parlement a été adopté à la demande des protestants. L'honorable ministre cite ce propos des paroles de M. Galt, Brown et Mowat. Les minorités, dit-il ensuite, n'ont pas de droits contre les majorités, mais des droits égaux à ceux des majorités. On a contesté l'autorité des listes de droits sur lesquelles est basé l'acte de Manitoba et l'on a même prétendu que l'une de ces listes était fautive. Ce n'est pas la question. La question est de savoir quels engagements furent pris par le Parlement lorsqu'il adopta la loi de Manitoba. Quant à savoir s'il y eut un arrangement avec le Manitoba au temps où cette province entra dans la confédération, c'est une question de fait.

Quoi qu'il en soit, le refus d'intervenir en faveur de la minorité du Manitoba, sous les circonstances actuelles, serait méconnaître le droit que nous donne la constitution d'intervenir lorsque, dans une certaine partie de la confédération, on s'oublie au point de ne pas rendre justice à qui justice est due. Et nous pourrions en être les premières victimes à Québec si les catholiques, usant de représailles, traitaient nos protestants comme les leurs le sont là-bas. Malgré ce que dit M. McCarthy, plus une minorité est infime, plus elle doit occuper l'attention des gouvernements, de manière à ce qu'elle ne soit pas opprimée. Qui a jamais songé, par exemple, à méconnaître, dans la province de Québec, les droits des protestants, pour la seule raison qu'ils ne sont qu'un septième de la population ? Les catholiques de Québec méritent des listes de droits sur lesquelles est basé l'acte de Manitoba et l'on a même prétendu que l'une de ces listes était fautive. Ce n'est pas la question. La question est de savoir quels engagements furent pris par le Parlement lorsqu'il adopta la loi de Manitoba. Quant à savoir s'il y eut un arrangement avec le Manitoba au temps où cette province entra dans la confédération, c'est une question de fait.

L'Hon. M. Dickey cette question devrait être considérée avec le bon sens commun dont on se sert pour expliquer les faits de l'histoire. On passa un acte spécial pourvu à certaines mesures propres aux besoins du Manitoba, et l'une de ces mesures était relative à l'éducation. Pourquoi, demande l'orateur, Manitoba n'a-t-il pas été laissé sous la clause générale de l'acte de la confédération, qui concerne l'éducation, si ce n'est que quelques raisons particulières provenant des conditions d'admission, n'ont induit le parlement à accorder des clauses particulières ? Le Manitoba accepta sa constitution telle qu'elle fut donnée par le gouvernement du Canada. Vingt années s'écoulèrent sans qu'aucune difficulté ne surgit; il faut donc supposer qu'il y avait eu d'abord quelques arrangements. Une différence admise dans le texte entre l'acte de Manitoba et celui du Nouveau-Brunswick, est que dans le premier, la future législature ne pourra passer aucune loi pouvant affecter les droits des écoles de différentes dénominations possédées avant l'union par toutes les classes de citoyens, par la loi ou par pratique. Le Conseil privé a décidé que les mots : "Par la loi ou par pratique" dans la loi de Manitoba n'ont aucune signification d'après les intentions des législateurs. Mais est-il un homme qui niera que le but du parlement était de protéger les droits de la minorité de l'époque au Manitoba ? La connaissance de ce but doit nous guider. M. Laurier conteste l'opinion du gouvernement que l'article 22 de l'acte de Manitoba agisse mécaniquement. Mais si l'enquête qu'il demande avait lieu, il faudrait bien un jour ou l'autre, l'opération de l'article 22 de l'acte de Manitoba agisse mécaniquement. La divergence d'opinion ne peut donc pas exister quant au principe, mais quant à la date où le parlement doit exercer sa juridiction. Sans doute le parlement est libre d'adopter ou de rejeter la loi réparatrice. Il n'y a pas de pouvoir au monde pour le forcer à adopter la loi. Mais il peut également se refuser à payer la dette nationale et qui le forcerait à payer ? Personne. Mais il est lié par un engagement d'honneur et un devoir d'équité. (Appl.) Il ne s'agit pas de savoir si les écoles séparées sont avantageuses au pays. Personnellement, je suis opposé aux écoles séparées, mais je ne puis me laisser guider en cette affaire que par le devoir que m'impose la constitution.

Le ministre de la justice a dit qu'il n'y a rien de commun entre le Manitoba et les autres provinces. Les écoles séparées de Manitoba, parce nous avons toutes les preuves de son efficacité. Il aurait dû être aboli bien plus tôt qu'il ne l'a été. La loi devrait intervenir pour empêcher le clergé d'influencer les électeurs dans l'exercice de leurs privilèges politiques. M. Wallace dit qu'une commission d'enquête sur la question est inutile. Mais il ajoute qu'une réunion des représentants des deux gouvernements aurait fait disparaître plusieurs difficultés qui se présentent maintenant. S'il y avait des sujets de plaintes au Manitoba, et il n'en peut voir aucun, les citoyens de cette province sont ceux qui peuvent apporter le vrai remède. Ils ont fait l'expérience du système des écoles publiques et celui des écoles séparées, et ils préfèrent le premier. Il est désolé que cette question soit devenue un brandon de discorde dans toutes les provinces en un temps où tous les citoyens du Canada devraient être unis pour aider la mère-patrie qui est menacée par des rivaux jaloux de sa puissance et de sa grandeur. Les Canadiens devraient cacher leurs griefs et présenter un front uni, afin de montrer que lorsque l'empire britannique est menacé, ils sont déterminés à faire tout leur possible pour lui conserver sa suprématie sur terre et sur mer. "Je venterai avec un grand plaisir contre le bill, a dit en terminant l'orateur".

L'orateur prend ensuite en considération les actes de 1871 et 1881, par lesquels les écoles séparées ont été établies au Manitoba, pour toutes les classes de la communauté, et l'acte de 1890 par lequel ces droits étaient enlevés. Il prétend que la chambre des Communes a pris, à ce sujet, une attitude définitive qu'elle ne peut maintenant abandonner. En 1890, M. Blake, ayant en vue la question des écoles du Manitoba, proposa sa motion demandant la référence aux tribunaux des questions scolaires. L'année suivante, un bill basé sur cette motion fut adopté, unanimité par la Chambre. Se basant sur cette injonction de la Chambre, le gouvernement renvoya la question aux tribunaux. Il a suivi en cela la même pratique que John MacDonagh et M. McKeen, lors de l'affaire des écoles du Nouveau-Brunswick, quand ils refusèrent de reconnaître un désaveu. Les deux cas, cependant, ne se ressemblent pas, car, au Nouveau-Brunswick, il n'y a pas eu d'appel au gouvernement, pour la bonne raison qu'il n'y avait rien pour justifier un tel appel. Au Nouveau-Brunswick, il n'y avait pas de droits acquis après l'union. Il en aurait été de même au Manitoba, si l'acte des écoles, au lieu d'être adopté en 1890, l'aurait été au temps de la confédération. La cause fut donc soumise aux tribunaux et je suis par mon expérience personnelle, qui est d'un homme préposé en ces matières d'éducation, qu'aucune autorité ne peut avoir plus d'influence sur l'opinion d'un homme de bonne foi que celle d'un tribunal impartial composé de membres de la haute magistrature. La décision des Conseils Privés ne vous le pas légal, mais on ne peut pas nier que les lords du Conseil étaient d'avis que le parlement non seulement pouvait, mais devait intervenir. Cela ressort clairement des débats de leur parlement, et, pour ma part, je suis content d'avoir à m'appuyer sur l'opinion d'hommes d'une si haute valeur. D'autres causes semblables se présentent encore et ce serait un précédent déplorable et dangereux si nous mettions de côté la décision des tribunaux. On parle d'employer la conciliation. Mais c'est exactement ce qu'a fait le gouvernement. Maintes fois il a fait appel au patriotisme et à l'esprit de justice du Manitoba et toujours sans succès. Le gouvernement s'est toujours refusé à toute concession. Et c'est ce refus de toute concession, ce sont les refus répétés qui obligent le gouvernement à demander au parlement d'intervenir. Ce n'est pas pour le plaisir de s'arroger une juridiction nouvelle que le gouvernement a proposé son bill aux chambres, mais pour se conformer au devoir que lui impose la constitution de protéger les minorités. Le parlement, aujourd'hui le législateur, ne peut intervenir que par un acte de justice, mais pour les minorités du Manitoba, mais pour les minorités de toutes les autres provinces qui peuvent être mises dans l'obligation d'en appeler au pouvoir central. Dans Québec, par exemple, les écoles séparées sont protégées par des lois qui ont été adoptées par des assemblées de protestants, l'exception de taxes pour les écoles catholiques, le droit de se taxer pour les écoles protestantes et une part dans les subventions scolaires. Mais la législature pourrait, par exemple imposer aux protestants des livres catholiques, elle pourrait abolir la section protestante du Conseil de l'Instruction Publique, imposer des règlements arbitraires dans le choix des instituteurs, etc., et rester dans les limites d'une loi "intra vires". Le seul remède qui resterait aux protestants serait un appel au parlement. Et la décision que nous allons prendre servira de précédent pour l'avenir. Je ne crois pas, d'après la constitution, que la législature manitobaine puisse rejeter ou annuler la loi réparatrice adoptée par le gouvernement fédéral. Quoiqu'il en soit, le refus d'intervenir en faveur de la minorité du Manitoba, sous les circonstances actuelles, serait méconnaître le droit que nous donne la constitution d'intervenir lorsque, dans une certaine partie de la confédération, on s'oublie au point de ne pas rendre justice à qui justice est due. Et nous pourrions en être les premières victimes à Québec si les catholiques, usant de représailles, traitaient nos protestants comme les leurs le sont là-bas. Malgré ce que dit M. McCarthy, plus une minorité est infime, plus elle doit occuper l'attention des gouvernements, de manière à ce qu'elle ne soit pas opprimée. Qui a jamais songé, par exemple, à méconnaître, dans la province de Québec, les droits des protestants, pour la seule raison qu'ils ne sont qu'un septième de la population ? Les catholiques de Québec méritent des listes de droits sur lesquelles est basé l'acte de Manitoba et l'on a même prétendu que l'une de ces listes était fautive. Ce n'est pas la question. La question est de savoir quels engagements furent pris par le Parlement lorsqu'il adopta la loi de Manitoba. Quant à savoir s'il y eut un arrangement avec le Manitoba au temps où cette province entra dans la confédération, c'est une question de fait.

Le ministre de la justice a dit qu'il n'y a rien de commun entre le Manitoba et les autres provinces. Les écoles séparées de Manitoba, parce nous avons toutes les preuves de son efficacité. Il aurait dû être aboli bien plus tôt qu'il ne l'a été. La loi devrait intervenir pour empêcher le clergé d'influencer les électeurs dans l'exercice de leurs privilèges politiques. M. Wallace dit qu'une commission d'enquête sur la question est inutile. Mais il ajoute qu'une réunion des représentants des deux gouvernements aurait fait disparaître plusieurs difficultés qui se présentent maintenant. S'il y avait des sujets de plaintes au Manitoba, et il n'en peut voir aucun, les citoyens de cette province sont ceux qui peuvent apporter le vrai remède. Ils ont fait l'expérience du système des écoles publiques et celui des écoles séparées, et ils préfèrent le premier. Il est désolé que cette question soit devenue un brandon de discorde dans toutes les provinces en un temps où tous les citoyens du Canada devraient être unis pour aider la mère-patrie qui est menacée par des rivaux jaloux de sa puissance et de sa grandeur. Les Canadiens devraient cacher leurs griefs et présenter un front uni, afin de montrer que lorsque l'empire britannique est menacé, ils sont déterminés à faire tout leur possible pour lui conserver sa suprématie sur terre et sur mer. "Je venterai avec un grand plaisir contre le bill, a dit en terminant l'orateur".

Le ministre de la justice a dit qu'il n'y a rien de commun entre le Manitoba et les autres provinces. Les écoles séparées de Manitoba, parce nous avons toutes les preuves de son efficacité. Il aurait dû être aboli bien plus tôt qu'il ne l'a été. La loi devrait intervenir pour empêcher le clergé d'influencer les électeurs dans l'exercice de leurs privilèges politiques. M. Wallace dit qu'une commission d'enquête sur la question est inutile. Mais il ajoute qu'une réunion des représentants des deux gouvernements aurait fait disparaître plusieurs difficultés qui se présentent maintenant. S'il y avait des sujets de plaintes au Manitoba, et il n'en peut voir aucun, les citoyens de cette province sont ceux qui peuvent apporter le vrai remède. Ils ont fait l'expérience du système des écoles publiques et celui des écoles séparées, et ils préfèrent le premier. Il est désolé que cette question soit devenue un brandon de discorde dans toutes les provinces en un temps où tous les citoyens du Canada devraient être unis pour aider la mère-patrie qui est menacée par des rivaux jaloux de sa puissance et de sa grandeur. Les Canadiens devraient cacher leurs griefs et présenter un front uni, afin de montrer que lorsque l'empire britannique est menacé, ils sont déterminés à faire tout leur possible pour lui conserver sa suprématie sur terre et sur mer. "Je venterai avec un grand plaisir contre le bill, a dit en terminant l'orateur".

Le ministre de la justice a dit qu'il n'y a rien de commun entre le Manitoba et les autres provinces. Les écoles séparées de Manitoba, parce nous avons toutes les preuves de son efficacité. Il aurait dû être aboli bien plus tôt qu'il ne l'a été. La loi devrait intervenir pour empêcher le clergé d'influencer les électeurs dans l'exercice de leurs privilèges politiques. M. Wallace dit qu'une commission d'enquête sur la question est inutile. Mais il ajoute qu'une réunion des représentants des deux gouvernements aurait fait disparaître plusieurs difficultés qui se présentent maintenant. S'il y avait des sujets de plaintes au Manitoba, et il n'en peut voir aucun, les citoyens de cette province sont ceux qui peuvent apporter le vrai remède. Ils ont fait l'expérience du système des écoles publiques et celui des écoles séparées, et ils préfèrent le premier. Il est désolé que cette question soit devenue un brandon de discorde dans toutes les provinces en un temps où tous les citoyens du Canada devraient être unis pour aider la mère-patrie qui est menacée par des rivaux jaloux de sa puissance et de sa grandeur. Les Canadiens devraient cacher leurs griefs et présenter un front uni, afin de montrer que lorsque l'empire britannique est menacé, ils sont déterminés à faire tout leur possible pour lui conserver sa suprématie sur terre et sur mer. "Je venterai avec un grand plaisir contre le bill, a dit en terminant l'orateur".

Le ministre de la justice a dit qu'il n'y a rien de commun entre le Manitoba et les autres provinces. Les écoles séparées de Manitoba, parce nous avons toutes les preuves de son efficacité. Il aurait dû être aboli bien plus tôt qu'il ne l'a été. La loi devrait intervenir pour empêcher le clergé d'influencer les électeurs dans l'exercice de leurs privilèges politiques. M. Wallace dit qu'une commission d'enquête sur la question est inutile. Mais il ajoute qu'une réunion des représentants des deux gouvernements aurait fait disparaître plusieurs difficultés qui se présentent maintenant. S'il y avait des sujets de plaintes au Manitoba, et il n'en peut voir aucun, les citoyens de cette province sont ceux qui peuvent apporter le vrai remède. Ils ont fait l'expérience du système des écoles publiques et celui des écoles séparées, et ils préfèrent le premier. Il est désolé que cette question soit devenue un brandon de discorde dans toutes les provinces en un temps où tous les citoyens du Canada devraient être unis pour aider la mère-patrie qui est menacée par des rivaux jaloux de sa puissance et de sa grandeur. Les Canadiens devraient cacher leurs griefs et présenter un front uni, afin de montrer que lorsque l'empire britannique est menacé, ils sont déterminés à faire tout leur possible pour lui conserver sa suprématie sur terre et sur mer. "Je venterai avec un grand plaisir contre le bill, a dit en terminant l'orateur".

Le ministre de la justice a dit qu'il n'y a rien de commun entre le Manitoba et les autres provinces. Les écoles séparées de Manitoba, parce nous avons toutes les preuves de son efficacité. Il aurait dû être aboli bien plus tôt qu'il ne l'a été. La loi devrait intervenir pour empêcher le clergé d'influencer les électeurs dans l'exercice de leurs privilèges politiques. M. Wallace dit qu'une commission d'enquête sur la question est inutile. Mais il ajoute qu'une réunion des représentants des deux gouvernements aurait fait disparaître plusieurs difficultés qui se présentent maintenant. S'il y avait des sujets de plaintes au Manitoba, et il n'en peut voir aucun, les citoyens de cette province sont ceux qui peuvent apporter le vrai remède. Ils ont fait l'expérience du système des écoles publiques et celui des écoles séparées, et ils préfèrent le premier. Il est désolé que cette question soit devenue un brandon de discorde dans toutes les provinces en un temps où tous les citoyens du Canada devraient être unis pour aider la mère-patrie qui est menacée par des rivaux jaloux de sa puissance et de sa grandeur. Les Canadiens devraient cacher leurs griefs et présenter un front uni, afin de montrer que lorsque l'empire britannique est menacé, ils sont déterminés à faire tout leur possible pour lui conserver sa suprématie sur terre et sur mer. "Je venterai avec un grand plaisir contre le bill, a dit en terminant l'orateur".

Le ministre de la justice a dit qu'il n'y a rien de commun entre le Manitoba et les autres provinces. Les écoles séparées de Manitoba, parce nous avons toutes les preuves de son efficacité. Il aurait dû être aboli bien plus tôt qu'il ne l'a été. La loi devrait intervenir pour empêcher le clergé d'influencer les électeurs dans l'exercice de leurs privilèges politiques. M. Wallace dit qu'une commission d'enquête sur la question est inutile. Mais il ajoute qu'une réunion des représentants des deux gouvernements aurait fait disparaître plusieurs difficultés qui se présentent maintenant. S'il y avait des sujets de plaintes au Manitoba, et il n'en peut voir aucun, les citoyens de cette province sont ceux qui peuvent apporter le vrai remède. Ils ont fait l'expérience du système des écoles publiques et celui des écoles séparées, et ils préfèrent le premier. Il est désolé que cette question soit devenue un brandon de discorde dans toutes les provinces en un temps où tous les citoyens du Canada devraient être unis pour aider la mère-patrie qui est menacée par des rivaux jaloux de sa puissance et de sa grandeur. Les Canadiens devraient cacher leurs griefs et présenter un front uni, afin de montrer que lorsque l'empire britannique est menacé, ils sont déterminés à faire tout leur possible pour lui conserver sa suprématie sur terre et sur mer. "Je venterai avec un grand plaisir contre le bill, a dit en terminant l'orateur".

Les Cigares de Couleurs Pales. Leontwall Jackson. SONT EXCEPTIONNELLEMENT DOUX. Et de la MEME FINE QUALITE. Que les Couleurs Foncées de cette Fameuse Marque.

LE SPORT. CRUE DES EAUX. La rivière Nicolet. Arthabaskaville, 4 - Les pluies abondantes de vendredi, samedi et dimanche, ont produit une crue des eaux dans la rivière Nicolet, au point que la glace s'est brisée. On a beaucoup craint que la scierie, le moulin à farine et la manufacture de meubles de M. Baril ne fussent emportés par l'eau; mais heureusement, ils n'ont souffert que de légères avaries.

ANNONCES. FROID AUX MAINS. Indique la circulation faible et le sang maigre, qui sont causes par le froid.

ANNONCE DE John Murphy & Cie. N'oubliez pas de venir voir les Nouveautés.

Soies pour Matinées. Vient de nous arriver et qui mérite une attention spéciale. Nos prix sont depuis 75 cts. la verge.

COMMERCER. FARINES. Les prix des farines se maintiennent, bien qu'il n'y ait aucune nouvelle de la demande présente, pas plus pour les farines de Manitoba que pour celles d'Ontario.

ISSUES DE BLE. La demande se maintient active et les stocks s'écoulent avec rapidité. Dans le Haut-Canada, les prix sont fermes à \$11.50.

GRAINS. La Journée d'hier à Chicago s'est terminée par une baisse de 1/2 cent sur la clôture de lundi.

COMBUSTIBLE BON MARCHE COKE! Concassé par demi charretée \$2.00. Concassé par charretée \$4.00. Non concassé par demi charretée \$1.50. Non concassé par charretée \$3.00.

Durant le Carême.. LES QUARTIERS GENERAUX..... Pour avoir des Ghemises de toutes sortes, d'un ajustement parfait, toutes faites et faites sur mesure, à des prix attrayants, se trouvent chez R. J. TOOKE, 1553 rue Ste Catherine Est, et 177 Rue St Jacques.

The LAING Packing & Co. Ltd. Les Sirops Importés... Sirop de Goudron Laviolette. En Vente Partout.

LA MERVEILLE TEXTILE "CHAMOIS TEXTILE". L'Entredoublure De Robes Parfaite. Cette gravure est une reproduction de l'original du portrait de deux dames ombrographiées à l'aide des rayons X du professeur Roentgen.

Printemps... Nos importations du printemps sont toutes reçues, et nous prions nos pratiques de nous faire une visite, afin de profiter du premier choix. DUPUIS FRERES. 92, 2, 4.

EMPLOI DEMANDE

EMPLOI DEMANDE—Instituteur, porteur de lettres, place normale, Ecole Normale, etc.

UNE PERSONNE demande place de concubine chez les dames ou chez un monsieur.

UNE JEUNE FEMME cherche un emploi dans les magasins, etc.

UNE VILLEINE pouvant fournir de bonnes références, etc.

UNE BONNE femme de ménage, etc.

UNE TAILLEUSE ayant de bonnes références, etc.

UNE MONTREUSE sachant la coupe de dentelle, etc.

UNE JEUNE FEMME sachant parler anglais et français, etc.

SITUATIONS VACANTES

ON DEMANDE un bon peintre de voitures, etc.

ON DEMANDE une bonne serrure générale, etc.

ON DEMANDE un serrurier général, etc.

ON DEMANDE 15 personnes pour faire des vêtements d'hommes à la machine, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE un colporteur de biscuits, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une bonne d'enfant, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

ON DEMANDE une personne générale, etc.

A LOUER

A LOUER—1008, 1010 rue Amherst, maison de 3 étages, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Beaux logements, etc.

A LOUER—Deux maisons de 12 pièces, etc.

A LOUER—Vieux pièces d'appartement, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.

A LOUER—Très beaux appartements, etc.



Dr. H. F. Merrill. NULLE AUTRE MÉDECINE. N'est si efficace que La Salsepareille d'AYER.

La Salsepareille d'AYER. Témoignage d'un Médecin bien connu.

La Salsepareille d'AYER. Pour Enfants Délicats, Invalides et Vieillards, VIN NUTRITIF DE JACKSON.

La Salsepareille d'AYER. Ce Vin excellent...

La Salsepareille d'AYER. Pour Enfants Délicats, Invalides et Vieillards, VIN NUTRITIF DE JACKSON.

La Salsepareille d'AYER. Ce Vin excellent...

La Salsepareille d'AYER. Pour Enfants Délicats, Invalides et Vieillards, VIN NUTRITIF DE JACKSON.

La Salsepareille d'AYER. Ce Vin excellent...

La Salsepareille d'AYER. Pour Enfants Délicats, Invalides et Vieillards, VIN NUTRITIF DE JACKSON.

La Salsepareille d'AYER. Ce Vin excellent...

La Salsepareille d'AYER. Pour Enfants Délicats, Invalides et Vieillards, VIN NUTRITIF DE JACKSON.

La Salsepareille d'AYER. Ce Vin excellent...

La Salsepareille d'AYER. Pour Enfants Délicats, Invalides et Vieillards, VIN NUTRITIF DE JACKSON.

La Salsepareille d'AYER. Ce Vin excellent...

La Salsepareille d'AYER. Pour Enfants Délicats, Invalides et Vieillards, VIN NUTRITIF DE JACKSON.

La Salsepareille d'AYER. Ce Vin excellent...

La Salsepareille d'AYER. Pour Enfants Délicats, Invalides et Vieillards, VIN NUTRITIF DE JACKSON.

La Salsepareille d'AYER. Ce Vin excellent...

LES CREDITS SONT VOTES

Avia sera donné à tous les employés permanents qu'il pourront être renvoyés l'an prochain.

Les comités auront à retrancher sur les employés sur-nomériques.

Une enquête dans l'administration du département des incendies.

Ste-Cunégonde veut s'annexer.

Enfin, en a fini, avec la question de l'annexion de Ste-Cunégonde.

Les fonctionnaires sont dans la jubilation, puisqu'enfin on pourra leur retrancher les arrérages dus sur leurs salaires.

Plusieurs requêtes sont d'abord présentées. La première est de l'Association du bon gouvernement, qui demande qu'une enquête soit faite sur la manière dont s'est effectuée la révision des listes électorales.

Quelques propriétaires de la rue Verreuil, prétendant que cette rue est assez large et qu'une expropriation serait inutile, demandent qu'elle soit effacée du plan homologué.

M. Marsolais présente une requête des propriétaires qui occupent de la place Jacques-Cartier.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

600 de moins que les dépenses de cette même année. Il faudra s'en tenir là.

Les différents chefs de départements ont déclaré qu'avec ce qu'on leur a donné, ils pourraient se rendre à la fin de l'année.

En bien, il faut qu'ils le fassent, surtout que l'on voudrait dire qu'ils ont mal fait leur travail et qu'ils pourraient se faire l'impopularité.

Il est vrai que nous avons un trop grand nombre d'employés inutiles; quelques-uns d'entre eux sont trop vieux, mais surtout il y a un long état de services et que nous n'avons pas de fonds de retraite, il ne faut pas les mettre sur le pavé.

C'est une tâche pénible, délicate et difficile que de faire le choix de ceux qu'il faudra sacrifier. On sera forcé d'en arriver là, cependant, car l'année prochaine il faudra pourvoir d'uniformes les pompiers et les hommes de police, ce qui entraînera une dépense de \$50,000 de plus que cette année.

Les ressources ne sont pas assez considérables qu'aujourd'hui, puisque les crédits de 1897 devront être basés sur les revenus de 1896.

Le président du comité des finances propose, appuyé par l'échevin Préfontaine, que le rapport soit adjugé et que l'on s'occupe d'un projet, pour que tous les employés permanents reçoivent avis, dès maintenant, que le 1er janvier 1897 leurs services ne seront plus requis.

Il appert, dit l'échevin Lefebvre, que l'avis de renvoi des employés mentionnés par la commission de ville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Le maire Smith, appelé à se prononcer, approuve hautement ce qu'ont fait les présidents et déclare qu'il mériterait les félicitations de la commission de ville.

La discussion se poursuit et finalement, l'échevin Stevenson propose que l'avis de renvoi des employés mentionnés par l'échevin Rainville, ne soit signifié que lorsque chaque département aura préparé sa liste.

Oeufs Brouillés.

Prenez une petite quantité de Cottaese avec un peu de crème; faites chauffer dans une poêle à frire. Coupez six oeufs dans la poêle et laissez jusqu'à légère cuisson. Servez chaud.

N'employez pas plus de Cottaese que des deux tiers de la quantité de beurre que vous mettriez et ayez soin de ne pas trop la faire chauffer avant d'y mettre les oeufs. C'est une règle essentielle constante de la cuisine à la Cottaese.

La véritable Cottaese est un produit de la Marque de Fabrique "Cottaese" et une fois de plus dans sa composition le Beurre de Cottaese.

THE N. K. FAIRBANK COMPANY, MONTREAL, Wellington and Ann Sts.

Les fleurs fleurissent au SOLEIL qui éclaire et réjouit tout le monde, et le Savon Sunlight

réjouit la femme de ménage fatiguée en la soulageant des terreurs de la journée de lavage de l'ancien temps, en amenant la gaieté et le confort au foyer et en la rendant heureuse et contentée.

Moins de Travail Plus de Confort

Un grand 12 enveloppes enveloppes à l'usage des femmes de ménage, un livre utile et agréable pour vos enfants.

Dépot de Savon Sunlight pour la Province de Québec, Frank Major & Co., Montréal.

ETABLIE EN 1819

Bisquit Dubouché & Co. COGNAC

EXPORTATEURS DE COGNACS les plus CELEBRES

EN FUT OU EN BOUTEILLES

.....Demandez cette MARQUE à votre Fournisseur

VENTE IMPORTANTE

Pour 30 Jours Seulement

Nous avons résolu de faire une VENTE A GRANDE REDUCTION pour faire place à nos Marchandises du Printemps qui arrivent tous les jours. Ci-dessous, nous citons quelques prix pour donner une idée des Réductions que nous faisons.

PRELATS, TAPIS endommagés par l'eau, sacrifiés à vil prix. RIDEAUX, à la verge et à la paire..... à moitié prix. CORPS, CALECONS et COUVERTES, à 40c dans la plastra. ETOFFES A MANTEAUX, assortiment à moitié prix.

TWEEDS, à grand sacrifice, valant 81, \$1.25, \$1.50, pour..... 60c, 55c, 60c ETOFFES du Pays (toutes nuances) valant 35c pour..... 19c CACHEMIRE noirs, valant 40c, seulement..... 24c 45c DRAPS A ROBES, tout laine, couleurs assorties, valant 75c, pour..... \$1.00 LAINELLE grise (500 pièces), nous donnons; 12 verges pour..... 25c BAS en laine et soie, qualité extra, valant 40c, pour..... 5c LOT DE FLANELLES, bonne valeur,..... 5c 150 douzaines MOUCHOIRS blancs, valant 10c, pour..... 5c 1,500 pièces INDIENNES, sacrifiées, de..... 5c à 7c ESSUCIEUX toile sont tous réduits à moitié prix.

Outre les Réductions que nous faisons, nous donnons à toute personne achetant pour \$3.00 un magnifique Cadeau. Nous donnons aussi un Cadeau pour un achat de \$2.00.

J. PERREAULT & CIE

1507 --- Rue Ste Catherine --- 1507

(COTE OUEST DE LA RUE AMHERST) MONTREAL

FEUILLETON DE "LA PRESSE"

LE Secret d'Aurora

(32) (SUITE)

—Vous êtes une femme de bel esprit, c'est certain, madame Mellish, — murmura-t-il; — mais ne me donnez jamais l'occasion de vous faire du mal, ou par Dieu, tout idiot que je suis, je le ferai! Ça croit que je ne suis pas bon rien, peut-être. Attendez un peu.

Il retira de nouveau son argent de sa poche et le compta encore une fois, en marchant lentement vers les grilles du Parc.

Un jour, d'après ce que nous venons d'exposer, qu'Aurora avait deux ennemis, l'un hors de son agréable demeure, et l'autre dans l'intérieur. Un nourrisseau sans cesse le mécontentait et en la haine dans l'enceinte sacrée du foyer domestique. Entre complots, la ruine et la vengeance hors des murs de cette citadelle.

CHAPITRE XIII

LES COURSES DU PRINTEMPS

Dans les premiers jours du printemps, Lucy vint rendre visite à sa cousine; le bonheur qui régnait à Mellish Park fut pour elle un sujet d'étonnement.

La pauvre Lucy avait compté trouver Aurora, dans ce ménage de comté de York, estimée un peu mieux que les chiens et un peu plus que les chevaux; aussi fut-elle étonnée de surprise de

voir sa cousine exerçant le despotisme d'une souveraine capricieuse. Elle dominait sans conteste ni contrôle sur toutes les créatures, bipèdes ou quadrupèdes, existant dans l'étendue du domaine.

Elle fut surprise de voir la brillante animation de sa joie, la vive gaieté qui étincelait dans ses yeux, d'entendre la légèreté de son pas, la joyeuse musique de son rire, de découvrir, enfin, qu'un lieu de pléurer sur les cendres éteintes de l'amour qu'elle avait éprouvé pour Balstrode, Aurora avait appris à aimer son mari.

Devons-nous la blâmer d'avoir oublié le fiancé qui avait mis son orgueil et son amour-propre de famille au-dessus de l'affection qu'il avait éprouvée? D'avoir cherché un refuge dans l'amour loyal de John, et appris à éprouver pour lui une affection capable de le récompenser un centuple de son long et pénible dévouement? Certes, il eût été impossible à toute femme douée d'un cœur sensible et d'être, de refuser la possibilité d'un amour semblable à celui que Mellish prodiguait à son épouse, amour qui absorbait toutes ses pensées, et se manifestait par toutes ses paroles, toutes ses actions et tous ses regards.

Il avait aimé, et, qui plus est, il avait eu confiance en elle. Oui, il avait eu confiance en elle au moment où l'homme qui l'aimait passionnément l'avait abandonnée

TEMPERATURE
TORONTO, 4 — Beau et froid. Vent moins fort.

LES PLACES PAYEES
Enquête devant le maire ce matin

MORT DE L'HON. H. STARNES
Sa carrière commerciale et politique

LA MORT DE Mme KITCHEN
Les jurés rendent un verdict de "mort accidentelle"

UN GRAND MAGASIN
MM. Henry et N. E. Hamilton dans leur nouvel établissement

FEU GUILLAUME BRESSE
Le procès entre les héritiers

NAISSANCES
BRESSE — Au No 72 rue Chatham, le 3 mars, 1896...

AUX ANNONCEURS
Les annonces pour le numéro du samedi seront reçues jusqu'à 6 heures p. m., Vendredi.

DAVIS vs LA CITE
Les droits de la corporation à l'égard de ses fonctionnaires

HARDIS VOLEURS
Ils aiment les liqueurs et ne craignent pas les voisins

M. Joseph Brien, épicer, au coin des rues Richelieu et Atwater, à Ste-Catherine, a été, la nuit dernière, victime d'un vol dont il ne peut évaluer l'importance.

MORT SUBITE
La femme de M. Charles Lavigne, charcutier, 400 rue Wolfe, a été trouvée morte dans son lit ce matin.

MARCHES FINANCIERS
Montréal, 4 Mars 1896.
Londres est formé au début de la semaine...

BOURSE DE MONTREAL
MM. Charles Naudin & Co., 77, rue St-François, Xav. nous fournissent le rapport suivant à 3 00 heures p. m.

THEATRE CONDAMNE
L'inspecteur Lacroix ne croit pas à la solidité de l'Académie de Musique

LE CAMBRIOLAGE
Des voleurs se sont introduits, la nuit dernière, dans la résidence de M. L. O. David...

LE SERVICE RAPIDE
Ottawa, 4 — Sir Charles Tupper a déclaré ce matin, un correspondant de "La Presse"...

LES ORANGISTES
Waterloo, Qué., 4 — A une assemblée des membres de la Grande Loge des Orangistes de Québec...

LE SUICIDE BACK
Une femme croit que c'était son mari

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

M. L. O. DAVID VOLE
Les cambrioleurs entrent chez lui avec effraction

LES EMPLOYES CIVIQUES
Les destitutions se feront avant la fin de l'année

LE SERVICE RAPIDE
Ottawa, 4 — Sir Charles Tupper a déclaré ce matin, un correspondant de "La Presse"...

LES ORANGISTES
Waterloo, Qué., 4 — A une assemblée des membres de la Grande Loge des Orangistes de Québec...

LE SUICIDE BACK
Une femme croit que c'était son mari

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

LE DR LANCOT
A une assemblée de la commission d'hygiène de Saint-Henri, tenue hier soir, il a été décidé unanimement de recommander le Dr Lancot, comme médecin de la ville, pour le prochain terme.

LES EMPLOYES CIVIQUES
Les destitutions se feront avant la fin de l'année

LE SERVICE RAPIDE
Ottawa, 4 — Sir Charles Tupper a déclaré ce matin, un correspondant de "La Presse"...

LES ORANGISTES
Waterloo, Qué., 4 — A une assemblée des membres de la Grande Loge des Orangistes de Québec...

LE SUICIDE BACK
Une femme croit que c'était son mari

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

EMPLOYES CIVIQUES PAYES
Comme la question des crédits annuels est maintenant définitivement réglée, le trésorier de la cité a donné des ordres, ce matin, pour que l'on paie aux employés municipaux...

LES EMPLOYES CIVIQUES
Les destitutions se feront avant la fin de l'année

LE SERVICE RAPIDE
Ottawa, 4 — Sir Charles Tupper a déclaré ce matin, un correspondant de "La Presse"...

LES ORANGISTES
Waterloo, Qué., 4 — A une assemblée des membres de la Grande Loge des Orangistes de Québec...

LE SUICIDE BACK
Une femme croit que c'était son mari

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

PARLEMENT MODELE
Il n'y aura pas de séance du Parlement-Modèle ce soir. Mais il y aura à 8 heures, dans les salles de l'Université, un caucus général...

LES EMPLOYES CIVIQUES
Les destitutions se feront avant la fin de l'année

LE SERVICE RAPIDE
Ottawa, 4 — Sir Charles Tupper a déclaré ce matin, un correspondant de "La Presse"...

LES ORANGISTES
Waterloo, Qué., 4 — A une assemblée des membres de la Grande Loge des Orangistes de Québec...

LE SUICIDE BACK
Une femme croit que c'était son mari

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.



FEU L'HON. M. STARNES

LE SERVICE RAPIDE
Ottawa, 4 — Sir Charles Tupper a déclaré ce matin, un correspondant de "La Presse"...

LES ORANGISTES
Waterloo, Qué., 4 — A une assemblée des membres de la Grande Loge des Orangistes de Québec...

LE SUICIDE BACK
Une femme croit que c'était son mari

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

LE SERVICE RAPIDE
Ottawa, 4 — Sir Charles Tupper a déclaré ce matin, un correspondant de "La Presse"...

LES ORANGISTES
Waterloo, Qué., 4 — A une assemblée des membres de la Grande Loge des Orangistes de Québec...

LE SUICIDE BACK
Une femme croit que c'était son mari

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

LE SERVICE RAPIDE
Ottawa, 4 — Sir Charles Tupper a déclaré ce matin, un correspondant de "La Presse"...

LES ORANGISTES
Waterloo, Qué., 4 — A une assemblée des membres de la Grande Loge des Orangistes de Québec...

LE SUICIDE BACK
Une femme croit que c'était son mari

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

LE SERVICE RAPIDE
Ottawa, 4 — Sir Charles Tupper a déclaré ce matin, un correspondant de "La Presse"...

LES ORANGISTES
Waterloo, Qué., 4 — A une assemblée des membres de la Grande Loge des Orangistes de Québec...

LE SUICIDE BACK
Une femme croit que c'était son mari

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

LE SERVICE RAPIDE
Ottawa, 4 — Sir Charles Tupper a déclaré ce matin, un correspondant de "La Presse"...

LES ORANGISTES
Waterloo, Qué., 4 — A une assemblée des membres de la Grande Loge des Orangistes de Québec...

LE SUICIDE BACK
Une femme croit que c'était son mari

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.

MARCHÉ DE CHICAGO
Cours reçus aujourd'hui, par câble privé, par M. Charles D. Knox, 16 rue St-Sacrement, Montréal.

MACHINES A VENDRE
1 Machine à rhaboter, pour 200, en bon ordre.